



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 1719-2026 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Le conseil municipal a adopté le règlement ci-dessus lors de la séance ordinaire qui a eu lieu le 6 juillet 2026.

L'objet de ce règlement est de prévoir les règles relatives à l'attribution de tout contrat octroyé par la Ville notamment pour ceux dont la dépense est de 25 000 \$ jusqu'au seuil obligeant la procédure ouverte établi par le gouvernement. Ce règlement remplace le règlement numéro 1434-2018.

Quelle est la date d'entrée en vigueur ?

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 9 juillet 2026

Où le consulter ?

Ce règlement est disponible pour consultation au Service du greffe, situé au 2, rue Laurier, aux heures d'ouverture de la mairie soit, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Toutefois, nous vous invitons à le consulter sur le site Internet de la Ville en choisissant « Vie municipale », « Administration » et « Règlementation municipale ».

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 9^e jour du mois de juillet 2026.

Mélanie Côté
Assistante-greffière